

INDULGENCES PLÉNIÈRES DURANT LE MOIS d'AVRIL.

Voir aussi (page 34) celles que l'on peut gagner chaque Mois.

- 1—1er vendredi du mois. p. (3).
- 2—Scap. bleu. p. (14)
- 3—7e Dim. de St. Joseph. (4) Scap. bleu. (14) (T. O. St. Benoit de St. Phil. dit le nègre, C. v. & p.)
- 4—(T. O. St. Isidore, E. D. v. & p.)
- 6—(T. O. † Be. Jeanne de Signa, V. v. & p. (10)
- 8—Scap. bleu p. (14) Salve Reg. et Sub tuum p. (8) Rosaire. v & p.
- (9) Archiconfrérie (1)
- 9—Scap. bleu. p. (14)
- 10—1er Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. Abs. gén.)
- 11—(T. O. Abs. gén.)
- 12—(T. O. Abs. gén.)
- 13—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén.)
- 14—Scap. bleu. p. (14) Visite des Reposoirs. p. (18) Stations de Rome. v. & p. (25) Apostolat. v. & p. (16) Heure Sainte (17) (T. O. Abs. gén B. Lucchesius de Poggibonzi, C. v. & p.)
- 15—Scap. bleu. p. (14) Visite des Reposoirs. p. (18) (T. O. Abs. gén.)
- 16—Scap. bleu. p. (14) (T. O. Abs. gén. Anniv. de la Profession de St. François, v. & p. (21)
- 17—2e Dim. de St. Joseph. (4) Stations de Rome. v. & p. (25) Assis. tance au Prône. (5) Rosaire v. & p. (9) (19) Objets bénits. p. (6) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Apostolat. v. & p. (16) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Scap. bleu. p. (14) Ass. pour les âmes du Purg. v. & p. (T. O.)
- 24—3e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Fidèle de Sigmaringue, M v. & p.)
- 28—(T. O. St. Paul de la Croix. v. & p.)

soit Ste. Anne, votre Mère, de laquelle vous êtes née sans tâche et sans péché. O Vierge Marie, vous avez donné le jour à J.-C. le fils de Dieu vivant. Ainsi soit-il." Pour ceux qui l'ont dite au moins dix fois par mois. " (25) C'étaient des pèlerinages et des prières que les chrétiens faisaient autrefois auprès des tombeaux des Apôtres et des Martyrs." Et afin d'encourager cette pieuse coutume, les Souverains Pontifes y ont attaché, à certains jours de l'année, diverses indulgences que peuvent gagner ceux qui appartiennent au Scap. bleu, à la Conf. du Rosaire, à la Congrégation de Notre-Dame, à la Conf. de la Bonne Mort, à la Conf. du Sacré-Cœur, au Scap. du Mont-Carmel, à l'Apostolat et au T.-O. de St. François.

(26) Pour gagner les nombreuses indulgences du Chem. de la Croix comme pour toutes les autres, il faut être en état de grâce. Il faut de plus se lever à chaque Station, et *aller de l'une à l'autre* pour imiter le pèlerinage de la Terre Sainte, méditant en même temps sur la Passion de N. S. J.-C. Les personnes qui se contentent de se lever et de se remettre à genoux à la même place, ou font quelques prières sans penser à la Passion de J.-C. ne gagnent pas les indulgences. Il faut suivre les Stations et faire au moins un pas chaque fois. Lorsqu'il y a concours, ou pour cause d'infirmité il est permis de rester à la même place, faisant toutefois quelque mouvement à chaque Station. **Nota Bene.**—Le Chemin de la Croix peut aussi se faire debout en marchant, (ce qui est une parfaite imitation